

## AVIS.

Nous informons nos abonnés de Montréal que, vu la maladie de M. ED. DORION, notre agent local, M. A. GRAVEL collectera à sa place, et jusqu'à son rétablissement, dans tous les quartiers de la ville. M. GRAVEL collecte depuis LUNDI dans le QUARTIER STE. MARIE, et nous espérons que ceux de nos amis à qui il s'adressera voudront bien s'empresse de faire droit à nos réclamations.

Nos abonnés qui changent de demeure sont priés de nous avertir aussitôt, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du Journal.

ROMAN CANADIEN.—Nous commencerons le 1er de MAI prochain, la publication d'un roman palpitant d'intérêt, écrit par notre populaire romancier canadien, M. MARMETTE. Nos lecteurs peuvent s'attendre à quelque chose qui en vaut la peine.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 AVRIL, 1873

## SEMAINE PARLEMENTAIRE.

La loyale opposition de Sa Majesté doit être dans le ravissement; en effet, après avoir obtenu l'abolition du double mandat—ajoutons que le ministère ne s'y opposait pas—il vient de voir adopter par 78 voix contre 55, à sa seconde lecture le bill de M. Tremblay établissant le vote au scrutin secret pour l'élection des membres des Communes.

M. Tremblay, le père de ce bill, en proposant sa seconde lecture, fit un long discours dont voici à peu-près la substance :

« Cette mesure, dit-il, est soumise dans le but de protéger la classe ouvrière qui s'abstient de voter ou vote contre ses convictions et d'empêcher la corruption qui fait tant de ravages, comme tout le monde le sait. Le scrutin a été introduit en Angleterre, et si l'on en jugé d'après les opinions émises par la presse anglaise, le scrutin a donné une complète satisfaction. Il lit quelques extraits des journaux et fait connaître l'opinion de M. Gladstone sur cette question. Je le répète la classe ouvrière en Canada a été souvent forcée de voter contrairement à ses convictions et a toujours été victime du système qui existe maintenant. On pose comme objection le système du scrutin établi au Nouveau-Brunswick, mais je dois le dire ce système n'est pas appuyé sur des bases convenables. »

M. BEAUBIEN (Hochelaga) fait remarquer qu'à Montréal le système du scrutin est en vigueur depuis plusieurs années et qu'il peut d'après les paroles d'un échevin de cette ville, ami des membres de l'opposition, déclarer que les autorisés désirent et veulent abolir ce système. Le député d'Hochelaga insinue ensuite que l'opposition s'entend aussi bien que le parti ministériel en fait de corruptions électorales et qu'elle peut lui en donner l'exemple. Il ne pense pas qu'il ferait preuve de sagesse en votant pour un système qui a été condamné par l'expérience de la ville de Montréal.

De plus les adversaires de cette réforme prétendaient qu'au Canada, personne n'a peur de ses opinions et de ses votes et que l'établissement du scrutin serait un aveu de dégénérescence.

C'est là toute la cause; tous ceux qui ont parlé de la question ne sont pas sortis de ce cadre d'idées.

Quoi qu'il en soit, des conservateurs convaincus ont voté avec l'opposition et plusieurs se sont abstenus; l'avenir nous dira qui avait raison.

Voici la division des votes :

Pour le bill.—ONTARIO : MM. Archibald, Bain, Bergin, Blain, Bodwell, Bowman, Brouse, Buell, Casey, Chisholm, Cockburn, Cook, Daly, Dodge, Edgar, Farrow, Fleaher, Galbraith, Gibson, Gillies, Grant, Hagar, Harvey, Higginbotham, Horton, MacKenzie, Mills, Oliver, Patterson, Richards, Ross, Ross, Ross, Ross, Rymal, Satcher, Shibley, Smith, Snider, Staples, Sturton, Thompson, Trow, White, Wilton et Young.—46.

QUÉBEC :—MM. Béchard, Delorme, Dorion, Dorion, Fiset, Fournier, Geoffroy, Mercier, Paquet, Palletier, Pozar, Price, Scriver, Taeschereau, Tourangeau, Tremblay et Young.—18.

N.-ECOSSAIS :—MM. Killam, Pearsons.—2.

N.-BRUNSWICK :—MM. Burpee, Burpee, Dumville, Mitchell, Farmer, Smith, Tilley et Wallace.—8.

COLOMBIE :—M. D. Cosmos, Nathan.—2.

MANITOBA :—MM. Schultz et Smith.—2.

Grand total :—78.

Contre le bill.—ONTARIO :—MM. Bowell, Crawford, Currier, Gibbs, Gibbs, Glass, Hagkart, Jones, Keeler, Lewis, Morrison, Robinson, Rochester, Stephenson, Wallace, White.—Total 19.

QUÉBEC :—MM. Archambault, Baby, Beaubien, Bellerose, Benoit, Colby, Dugas, Duguay, Fortin, Gaudet, Harwood, Lacerte, Langevin, Lanthier, McDougall, Pope, Robillard, Robitaille, Ross, Ryan, Webb, Wright, Wright.—23.

N.-ECOSSAIS :—MM. Almon, Campbell, Chipman, Doull, Levesconte, McDonald, McDonald, McDonnell, McKay, Ross et Tobin.—11.

N.-BRUNSWICK :—M. Costigan.—1.

COLOMBIE :—MM. Dwedney, Nelson et Thompson.—3.

MANITOBA :—M. Cunningham.—1.

Grand total :—55

Mardi dernier (8 avril), M. Tilley a fait l'exposé de la situation financière du pays. Le discours que l'Honorable Ministre a prononcé à cette occasion, brille surtout par la clarté; il n'y a pas de faux-fuyant; on voit immédiatement ce qui en est. Les opérations de cette année se solderont par un excédant de recettes de \$765,000.00. Pour ce qui est de l'année prochaine, M. Tilley demande l'autorisation de dépenser \$30,894,089—dont \$9,994,240 sont imputables au capital—et la balance, soit

\$20,826,849 devra être défrayée par le fonds du revenu consolidé. Le ministère calcule que les diverses sources de revenu, telles que douanes, postes, etc., produiront \$21,840,000, somme qui fera face à la dépense en laissant un surplus de près d'un million. Voilà, en quelques mots, la quintessence du budget.

\* \*

Comme nos lecteurs le savent, après le succès de l'opposition sur la motion-Huntington, Sir John A. Macdonald ne voulant pas laisser son gouvernement sous le coup des accusations de ses adversaires, proposa lui-même qu'un comité composé de 5 membres fut chargé de s'enquérir de leur nature; ce comité vient d'être nommé par la chambre, à la majorité des voix.

Voici quel a été le résultat du vote :

Candidats ministériels :

MM. Blanchet .....	37 voix.
“ McDonald (Pictou).....	35 “
“ J. H. Cameron.....	33 “
Total.....	105

Candidats de l'opposition :

MM. Blake.....	36 voix.
“ Dorion.....	34 “
—	70

Ainsi le comité se compose de quatre avocats éminents et d'un médecin.

Il doit procéder de suite et même en vacance si la session ne suffit pas.

“ L'hon. M. Pope, ministre de l'Agriculture, a introduit une mesure pourvoyant à l'enregistrement des naissances, mariages et décès, à la collection de statistiques industrielles et agricoles généralement ”

“ Suivant les explications qu'il a données, il s'agirait de créer une administration absolument nouvelle et indépendante. Le département d'agriculture aurait une branche d'enregistrement; le ministre serait registraire et le député-ministre, député-registraire. ”

“ Le Canada serait partagé en vingt-cinq divisions d'enregistrement, dont 9 dans Ontario, 8 dans Québec, 2 dans le Nouveau-Brunswick, 2 dans la Nouvelle-Ecosse, 1 dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et 1 dans la Colombie. Il y aurait pour chaque division un surintendant qui aurait sous ses ordres un grand nombre de registraires. Les premiers seraient payés directement par la Couronne et les autres au moyen d'honoraires soldés par le gouvernement. ”

“ Le bill oblige certaines personnes à fournir des informations moyennant considération. ”

“ Cette mesure est basée sur le bill d'Irlande, passé en 1863 et qui est la législation la plus récente sur ce sujet. Le gouvernement ne s'attend point que le système puisse fonctionner régulièrement avant deux ou trois ans. ”

\* \*

Les juges ont eu leur tour. C'est bien le moins. “ Il y a un bout pour juger les autres. ” L'hon. M. A. A. Dorion prétend que les juges ne valent pas quatre sous, ou ne valent pas, ou valent à peine le salaire qu'on leur donne. Cette attaque à brûle-pourpoint a ému leurs honneurs et l'on assure que les juges demandent une enquête sur les accusations portées par M. Dorion. Ce n'est que juste. Il est temps qu'on sache à quoi s'en tenir là-dessus. Nous croyons irréprochable le Banc du Bas-Canada. Il y a, nous le savons, des juges malades et impotents. Ils sont vieux et ont servi le pays durant de longues années. Qu'on les mette à la retraite, d'une façon honorable et avec une pension suffisante, comme le demandait dernièrement le Barreau de Montréal, fort bien. Mais nous doutons de l'opportunité d'attaquer toute la magistrature parce que quelques juges, écrasés sous le poids de la vieillesse, de l'infirmité, de la maladie et des services rendus, ne pourraient plus remplir leurs devoirs comme auparavant.

J. A. MOUSSEAU.

## UN BON EXEMPLE.

La ville de St. Jean vient de donner une preuve éclatante du patriotisme qui l'a toujours distinguée et de l'intelligence de ses habitants. A une assemblée qui a eu lieu, la semaine dernière, il a été résolu d'y établir une compagnie à fonds social dans le but d'exploiter différentes branches d'industrie manufacturière. Le chiffre des actions sera si peu élevé que tout le monde pourra en prendre.

Nous félicitons ceux qui ont eu cette idée aussi nationale que pratique et nous voyons avec plaisir parmi ceux qui sont à la tête de l'entreprise, le nom de M. Mollleur, député d'Iberville.

C'est par l'association des petits capitaux qu'on viendra à bout d'établir des manufactures en Canada, c'est en intéressant le plus de monde possible au succès de l'industrie qu'on parviendra à développer nos richesses naturelles. On attendra longtemps vainement si on attend après les gros capitaux pour fonder des manufactures, car les gros capitaux sont entre les mains des importateurs, c'est-à-dire de gens qui ne désirent pas voir le pays produire ce qu'ils achètent de l'étranger et nous revendent à gros profits. Les citoyens de St. Jean comprennent cela et tout le pays devrait avoir la même pensée, suivre un si bel exemple.

Si partout il se faisait un pareil mouvement, s'il s'organisait de semblables associations, la face du pays changerait vite. Le Bas-Canada cesserait d'être sous le contrôle des manufacturiers anglais et des importateurs, à la merci des agioteurs.

C'est alors qu'on obtiendrait facilement les tarifs et les marchés nécessaires au développement de notre industrie nationale, et qu'on verrait le Bas-Canada se ranger sur cette question autour du même drapeau.

Il est faux de dire que le peuple n'est pas prêt pour un pareil mouvement; nous avons plus de confiance que cela dans notre population. Nous croyons qu'elle a assez d'intelligence pour comprendre que l'industrie seule peut arrêter l'émigration et donner à l'agriculture les marchés dont elle a besoin, et nous croyons qu'elle a assez de patriotisme pour faire même des sacrifices, s'il était nécessaire d'en faire, pour sauver le Bas-Canada en créant l'industrie. On n'est plus au temps où le peuple se laissait égarer par de ridicules fantômes, où il refusait de dépenser une piastre pour en faire cent. Le peuple canadien lit maintenant, il sait ce qui se fait ailleurs et il ne veut pas rester en arrière des autres nations. Il demande simplement qu'on lui dise la vérité, qu'on lui expose franchement la situation.

Que partout les hommes d'énergie unissent leurs capitaux et leurs efforts pour produire ici ce qu'on achète de l'étranger, pour garder au milieu de nous les millions qu'on porte aux manufacturiers anglais et américains, et qu'ils s'adressent ensuite, sans crainte, au peuple pour obtenir l'encouragement et la protection dont ils auront besoin.

Nous croyons que non-seulement la population canadienne forcerait les gouvernements et les parlements de les protéger contre les manufacturiers anglais, au moyen du tarif, mais que même il serait facile de l'engager à n'acheter, pendant un certain temps au moins, que des produits canadiens.

Nous croyons donc que, dans le cours de l'été, il devrait y avoir partout des assemblées de comté ou de paroisse comme il vient de s'en faire à Ste. Scholastique et à St. Jean. Pour qu'il y ait unité d'action, un programme commun devrait être préparé pour toutes ces assemblées.

L. O. DAVID.

## AU FIL DE LA PLUME.

Par l'élection du secrétaire du trésor, M. Boutwell, au siège vacant du vice-président Wilson dans le Sénat, le cabinet américain possède un ministre nouveau, le juge Richardson, qui remplace M. Boutwell. Voici le personnel du cabinet :

Hamilton Fish, Secrétaire d'Etat; Hon. Richardson, Sec. du Trésor; Geo. M. Robeson, Sec. de la Marine; Columbus Delano, Sec. de l'Intérieur; Amos T. Akerman, Attorney Général; John A. I. Creswell, maître général des postes.

Avant de se séparer, les membres du congrès se sont voté de jolis salaires; quelque chose comme \$8000 par année, c'est-à-dire \$500 par chaque semaine de session. Voulu profiter de l'augmentation de salaire, ces messieurs ont donné un effet rétroactif à leur loi et ont empêché par là de jolis honoaires. Quelques-uns ont eu honte de puiser ainsi dans le trésor public et se sont abstenus de demander l'augmentation de salaire. D'autres, au nombre desquels se trouve le vice-président Wilson, ont donné leur augmentation d'honoraires pour payer la dette publique; ils sont rares. Le vice-président se trouve à donner ainsi \$4,448.

Pendant cette même session, le congrès a amendé la loi postale. En voici les principaux changements :

Le privilège d'affranchir gratuitement les lettres et documents est abol, les échanges de journaux tombent sous le coup de la loi. Les journaux hebdomadaires n'auront plus le privilège de circuler, sans frais de poste, dans le comté où ils sont respectivement publiés. Nous aurons les cartes-poste au mois de mai. La nouvelle loi entrera en force le 1er juillet prochain.

On connaît partout les sympathies des Américains pour les Allemands. Pendant la dernière guerre prussienne, ces sympathies ont éclaté plus d'une fois dans la presse et ailleurs. Comme l'on sait que d'ordinaire l'Américain ne fait rien contre ses intérêts, on suppose que les Allemands d'outre-mer devaient tenir nos yankees par quelques fils dorés. On ne s'était pas trompé. Une statistique nous démontre que les Allemands sont détenteurs pour plus de \$900,000,000 de coupons de chemins de fer et d'un fort montant de bons du trésor. Les sympathies américaines pour la Prusse se trouvent ainsi établies par l'influence des boursicauts gonflés de valeurs américaines.

A propos du trésor des Etats-Unis, s'il faut en croire un journal américain il en coûte cher pour l'administrer; dix-sept fois plus cher que pour administrer celui de l'Angleterre, en proportion du montant. La dette de la Grande-Bretagne est de \$4,000,000,000 et il en coûte \$479,375 pour l'administrer, celle des Etats-Unis est de \$2,000,000,000, sans compter les *legal tenders*, et les frais de l'administration de cette dette s'élèvent à \$3,153,949.

Heureusement pour les Etats-Unis qu'il arrive tous les jours des flots d'émigrants pour aider à payer ces dépenses. Le printemps c'est le Canada, ou pour être plus vrai, la seule pro-